

## **Compte rendu d'audience mairie de Savigny sur Orge (91) le 24/10/2008**

Le 24/10/2008 Philippe STEENS Secrétaire Général du SIPM-FPIP s'est rendu accompagné d'Eric ACOULON, cadre de la FPIP et Officier de Police Nationale à la mairie de Savigny sur Orge et ce à l'invitation du nouveau maire madame SPICHER-BERNIER . Le rendez-vous était fixé à 11h00 . Après une assez longue attente (justifiée sans doute par l'emploi du temps de madame le Maire) nous avons été reçus en présence de monsieur NEUILLY , adjoint au maire .

Notre rendez-vous, rappelons-le à la demande du maire, était motivé par un courrier où nous relevions une dérive quant aux conditions d'emploi des ASVP et leur tenue .

Les photos en ligne sur le site de la mairie sont très explicites...

Sont-ce des policiers municipaux ? Que nenni ce sont des ASVP qui portent une tenue « ressemblante et source d'équivoque » avec celle des fonctionnaires de police municipale , les trois bandes bleu gitane autour de la poitrine étant CARACTERISTIQUES de la tenue des agents de police municipale telle que définie dans le décret N° 2004-102 du 30 janvier 2004 . La circulaire du 11 juin 2007 rappelle d'ailleurs que les ASVP doivent porter une tenue qui ne comporte aucun élément de couleur bleu gitane qui « est la couleur distinctive des agents de police municipale » selon la même circulaire . De même il y est précisé que compte tenu de leur caractère prioritaire les véhicules de police municipale « ne doivent en aucun cas être conduits par d'autres agents » . Habiller ainsi les ASVP alors qu'il existe des tenues ne prêtant pas à confusion n'a manifestement qu'un but...prêter à confusion .

Dire que la rencontre fut cordiale serait mentir...Immédiatement madame le Maire s'est montrée agressive. Notre ami Eric ACOULON est un officier de Police Nationale , mais le secrétaire général du SIPM-FPIP est un policier municipal « ce qui n'est pas la même chose » selon Madame le Maire . Ceci est vrai sur un plan statutaire (merci de nous le rappeler !!!) mais dans l'esprit de madame le Maire « si la Police Nationale disposait de moyens il n'y aurait pas besoin de police municipale » et les policiers municipaux « n'ayant pas la même formation » (sous entendu elle est « légère ») on ne saurait leur confier des missions équivalentes.(ce doit être pour cela que des ASVP sont employés...)

Notre ami Eric, tout officier de PN qu'il soit a rappelé que lors de sa carrière en service actif il avait été amené à travailler avec des policiers municipaux, qu'il avait été heureux de le faire, que certains d'entre eux étaient bien plus disciplinés que certains policiers nationaux , et qu'au surplus nous n'étions pas là pour animer une guerre des polices .

Madame le Maire a attaqué Philippe STEENS sur un point précis : le courrier qui lui avait été adressé, avec en-tête du syndicat , nom et qualité de l'auteur –lui-même- ne « comportait pas de signature » ce qui était « un manque de courage » . Madame le Maire semblait très énervée , haussant le ton . Cette erreur –étourderie- semblait très importante pour le Maire qui semblait oublier qu'il est rare sur une lettre anonyme de laisser son nom, qualité, adresse, adresse mail, numéro de téléphone et de FAX .

Cette parenthèse amusante passée, et madame le maire continuant sur le même ton elle a déclaré qu'elle « voulait savoir à qui elle avait affaire » et le but de notre démarche . Nous lui avons indiqué que nous étions motivés uniquement par la défense des policiers municipaux et que les ASVP ne pouvaient effectuer leurs

missions selon les textes légaux. A cette occasion nous lui avons remis un dossier reprenant tous les décrets, circulaires, jurisprudences, et réponses ministérielles.

Madame le Maire , qui doit reprendre ses papiers pour relire les 3 lettres ASVP (ce qui démontre qu'elle n'est pas familiarisée avec le sujet ...Pour le coup elle pourra nous en remercier ) nous a dit que la Police nationale devrait avoir réagi si nous avions raison . Le fait d'affirmer que nos collègues de la Police Nationale ne connaissaient pas forcément le fonctionnement de la Police Municipale a manifestement choqué le maire (que les policiers municipaux ce ne soit « pas la même chose » selon ses propres termes soit ...Mais que la Police Nationale ne soit pas spécialiste de ces sujets ...Pourtant notre ami Eric le lui a bien confirmé.)

Nous avons montré les photos jointes au présent compte rendu . Monsieur NEUILLY à son tour est sorti de ses gonds , désignant un des ASVP sur la photo , disant que nous étions là pour lui . Cet élu, très énervé, s'était levé de sa chaise et se tenait au dessus de notre ami Eric ACOULON pointant rageusement du doigt un ASVP sur la photo . Nous lui avons demandé de rester calme.

Puis nous avons rappelé à ce maire adjoint que nous l'avions vu dans une réunion publique dans une administration demander aux représentants de l'Etat « quand les policiers municipaux auront une tenue uniforme sur le territoire national » en lui rappelant quand même que cela faisait bientôt 5 ans que c'était le cas.

Nous avons demandé à Monsieur NEUILLY s'il était exact qu'il y avait des patrouilles de soirée en véhicule banalisé. Le plus naturellement du monde monsieur NEUILLY nous a dit que c'était exact , qu'il patrouillait certaines nuits avec deux policiers municipaux ( bien entendu nous ne pouvons affirmer qu'il s'agit bien de

policiers ou ...d'ASVP...) dans un véhicule banalisé. Nous avons informé alors cet élu que c'était illégal ce dont il semblait parfaitement surpris , d'autant qu'il nous informait qu'ils « ne faisaient rien » quand ils constataient quelque chose d'illégal et appelaient la « Police Nationale »

Nous avons dit à madame le maire que nous avons vu les ASVP circuler et conduire le véhicule Citroën Picasso sérigraphié POLICE MUNICIPALE et équipé de la rampe lumineuse, gyrophares ce qui était également parfaitement illégal .

Il a été démenti tout port d'arme par les ASVP (bâtons et bombes lacrymogène ) ainsi que le port et l'usage de flash-ball dans le passé . N'en ayant pas de preuves formelles nous n'affirmons rien .

Ceci dit, vu le ton agressif et hautain employé par ces élus du peuple le Secrétaire Général du SIPM-FPIP a fini par clore l'entretien en disant à Madame le Maire que nous quittions les lieux, qu'elle disposait maintenant des textes légaux et qu'elle était informée.

Nous avons atteint alors le comble du comique, le Maire nous hurlant « qu'elle ne nous avait pas dit de partir » . Bien entendu nous sommes sortis quand même , poursuivis par le Maire qui nous invectivait dans les couloirs du premier étage de la Mairie , nous déclarant tout en continuant à hurler –sous forme de menaces – qu'elle en « référerait » (à qui ??? ) vu « notre comportement » et que l' « ancien maire avait bien raison de traiter les gens comme nous comme il le faisait ... » . (L'ancien maire étant récemment décédé on notera l'élégance du procédé...mais faut-il y voir une forme d'aveux ?)



FÉDÉRATION  
PROFESSIONNELLE  
INDÉPENDANTE  
DE LA POLICE

Sous les cris, elle nous a désigné un escalier de service, indignes que nous étions de sortir par l'entrée principale de l'édifice public.

N'ayant pas l'habitude d'être traités comme des gamins pris en faute par le proviseur (nous ne pouvons dire comme des « domestiques » étant donné que ce comportement serait sans doute sanctionné par les Prud'hommes), étant venus à l'invitation de ce maire, nous tenions à vous rendre compte de ce que nous avons vécu, vu et entendu et du comportement singulier de certains élus locaux.

Si madame le Maire voulait savoir « à qui elle avait affaire » pour notre part nous en avons maintenant une idée précise « c'est nous qu'on est les Princes » en est un assez bon résumé ...

B/N le 24/10/2008